

Tribunal régional du Littoral et du Val-de-Travers

Contact



Adresses

Tribunal régional du Littoral et du Val-de-Travers
Case postale 3173
Hôtel de Ville
2000 Neuchâtel



Téléphone

032 889 61 80



Fax

032 889 62 54



Mail

TRLV-Neuchatel@ne.ch



Site

www.ne.ch/autorites/PJNE/tribunaux-regionaux/Pages/INST-NE.aspx



Horaires

Lundi – Vendredi : 08h00 – 12h00 Lundi – Vendredi :
13h30 – 17h00

Informations complémentaires

Statut juridique

Administration cantonale: pouvoir
judiciaire

Type

Les Tribunaux régionaux composent
l'autorité judiciaire cantonale de première
instance.

Rayon géographique

Le Tribunal régional du Littoral et du Val-
de-Travers comprend deux sites, l'un à
Neuchâtel et l'autre à Boudry. Il a pour
ressort les districts de Neuchâtel, de
Boudry et du Val-de-Travers. Il est doté de
12 juges.

Prestations

Chaque Tribunal régional est composé
des sections suivantes :

- * Chambre de conciliation
- * Tribunal civil
- * Autorité de protection de l'enfant et de
l'adulte (Autorité tutélaire)
- * Tribunal pénal des mineurs
- * Tribunal de police
- * Tribunal criminel
- * Tribunal des mesures de contrainte

GSR - Guide social romand - www.guidesocial.ch

Les données contenues dans cette fiche sont mises à jour régulièrement grâce à la contribution de l'organisme sus-mentionné.

Merci de nous signaler les éventuelles modifications : gsr@artias.ch